

Le CMPP d'Alès, a été créé en 1972. Il est placé sous le contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et est géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Gard.

Le CMPP est un centre de consultations ambulatoires pour enfants et adolescents (0-20 ans) qui présentent des difficultés psychologiques ou cognitives.

Ses missions :

- Evaluer et diagnostiquer les problèmes personnels ou scolaires et leur retentissement dans la famille ou dans la société.
- Mettre en place un soin adapté.

Les soins proposés par le CMPP peuvent permettre de soulager les souffrances psychiques, réduire les blocages et relancer les capacités de l'enfant ou de l'adolescent, lui permettre de mieux vivre dans son milieu scolaire, professionnel, familial et social.

La mission de prévention du C.M.P.P.

Le CMPP a reçu par convention une mission de service public de prévention dans le domaine du développement de l'enfant. Dans ce cadre, médecin, psychologue, orthophoniste, psychomotricien et psychopédagogue peuvent intervenir en crèche, dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les associations... pour des activités de prévention et d'information.

L'équipe du C.M.P.P.

DIRECTION	M. Capitaine
DIRECTION MEDICALE	Dr Benadiba
PEDOPSYCHIATRES	Dr Benadiba
	Dr Angot
PSYCHOLOGUES	Mme Pajaud
	Mme Bertrand
	M. Verrecchia
ORTHOPHONISTE	Mme Bourdrel
PSYCHOMOTRICIENNES	Mme Belounis
	M. Dufour
	Mme Vella-Rebotier
	Mme Bessière
PSYCHOPEDAGOGUES	Mme Servier
	Mme Garnier
	Mme Cordou
	Mme Goulabert
ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL	Mme Coudair
SECRETAIRES MEDICALES	Mme Chougrani
	Mme Costier
	Mme Boutoury
AGENTS D'ENTRETIEN	M. Palermo



Le soin se fait **avec la famille** à toutes les étapes de la prise en charge. Elle est porteuse de la demande avec l'enfant. Elle collabore et participe aux soins.



Centre Médico Psycho Pédagogique d'Alès

CMPP
410 chemin des Boissières
30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
 ☎ 04 66 52 25 22
 📠 04 66 52 72 10
 📧 cmpp.ales@adpep30.org

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

2 antennes

CMPP – Antenne des Prés Saint Jean
34 A, Avenue Jean Baptiste Dumas
30106 ALES
 ☎ 04 66 86 90 00
 📧 cmpp.presaintjean@adpep30.org

Secrétariat ouvert le lundi, mardi et mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

CMPP- Antenne de la Grand Combe
28 rue des Oliviers
30110 LA GRAND COMBE
 ☎ 04 66 54 20 54
 📧 cmpp.grandcombe@adpep30.org

Secrétariat ouvert 1 lundi sur 2 de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 8h00 à 12h30

1 lieu de consultation

CMPP- Anduze
Centre médico-social
34 Avenue Rollin
30140 ANDUZE
 ☎ 04 66 61 70 20

Secrétariat ouvert 1 lundi sur 2 de 8h00 à 12h00

Questions- Réponses

Pourquoi consulter au CMPP ?

La mission du CMPP consiste à accueillir et accompagner des enfants et adolescents qui présentent :

- Des difficultés relationnelles, de personnalité, d'adaptation, de comportement...
- Des troubles psychomoteurs,
- Des troubles du langage oral et écrit, des difficultés logico-mathématiques...
- Des difficultés scolaires, troubles des apprentissages, troubles de l'adaptation scolaire...

Parfois un conseil, un avis, quelques entretiens suffisent à dénouer une situation difficile.

Comment inscrire un enfant ?

Les parents s'adressent directement au CMPP sur conseil médical, scolaire, social ou à leur propre initiative dès qu'ils en ressentent le besoin. Aucune inscription n'est faite sans l'accord de la famille.

L'inscription peut se faire par téléphone ou en se rendant directement au CMPP ou sur ses antennes.

Le site principal du CMPP (Saint Christol les Alès) est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Que se passe-t-il après l'inscription ?

- Après l'inscription, un rendez-vous est proposé à la famille avec le médecin. L'objectif est de mieux cerner la nature des difficultés de l'enfant, son développement et son environnement.
- Ensuite, si nécessaire plusieurs bilans peuvent être prescrits par le médecin au sein du CMPP (psychologique, psychomoteur, orthophonique, et psychopédagogique) ou auprès de partenaires extérieurs.
- A l'issue de cette phase, une réunion de synthèse, réunissant l'ensemble des professionnels qui ont rencontré l'enfant, permettra de s'orienter vers un diagnostic et d'établir le type d'aide le plus approprié pour l'enfant. Le résultat de cette synthèse sera présenté à la famille, par le médecin lors d'une nouvelle rencontre.
- Suivant les besoins de l'enfant, une aide pourra être proposée (prise en charge au sein du CMPP, ou suivi libéral, orientation vers un autre service...). Si un suivi au CMPP est entrepris, un projet de prise en charge est élaboré avec la famille. Ce projet est revu dès que nécessaire et au moins une fois par an.

Dans le cadre d'un suivi au CMPP, et au vu des places disponibles, une attente pour les bilans et pour une prise en charge est possible.

Combien durent les séances de rééducation ?

Les séances durent en général 45 minutes. L'enfant peut être suivi individuellement 1 ou 2 fois par semaine ou participer à des groupes thérapeutiques.

Les parents sont invités à rencontrer régulièrement au CMPP : médecin, psychologue ou rééducateur.

Les séances peuvent être sur le temps scolaire.

Quels sont les liens avec les partenaires médicaux, sociaux, scolaires... ?

Les professionnels du CMPP peuvent, avec l'accord de la famille, participer à des réunions au sein de l'école, ou avec des partenaires sociaux et de soin.

Le CMPP est tenu par la législation sur le secret médical. Les échanges, dans l'intérêt de l'enfant, n'auront lieu qu'avec l'accord de la famille. Toute communication de documents écrits passe obligatoirement par la famille.

Quel est le coût des soins ?

Les bilans et les soins sont totalement pris en charge par la Sécurité Sociale.

